

Lobbès, le 17 mars 2017

<p>COMMUNE DE LOBBES</p>

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer de l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu **le mardi 28 mars 2017 à 19h30** à la salle des mariages (Place Communale).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1, Budget communal de l'exercice 2017 - Approbation – Communication.
- 2, Octroi d'un subside en numéraire au Conseil Consultatif Communal des Aînés – Décision – Vote.
- 3, Service « Plan de Cohésion sociale » - Rapport d'activités 2016 – Approbation - Vote.
- 4, Service « Plan de Cohésion sociale » - Rapport financier 2016 – Approbation - Vote.
- 5, Installation de stationnements-vélos sur le parking du complexe sportif le Scavin – Ratification de la décision du Collège communal du 2 mars 2017 – Vote.
- 6, Programme « communes Energ-Ethiques » Rapport d'avancement Final 2016 – Communication
- 7, Bois de l'Alloët : budget de l'exercice 2017 – Approbation – Vote.
- 8, CCATM : Rapport d'activités 2016 – Communication.
- 9, Rapport d'activités 2016 du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme (CATU) – Communication.
- 10, Questions orales.
- 11, Mise à disposition du personnel communal auprès de l'ASBL Syndicat d'Initiative de Lobbès – Convention tripartite – Approbation – Vote.
- 12, Personnel enseignant : Désignations à titre temporaire - Ratifications – Votes.
- 13, Approbation du procès-verbal du 07 mars 2017.

La Directrice générale,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,